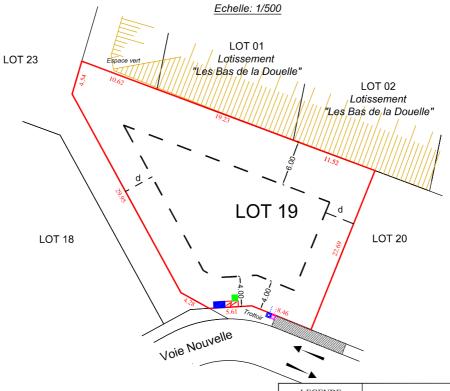
## COMMUNE DE BOURG / GIRONDE

Lotissement

# "Les Hauts de la Douelle"

### PLAN DE COMMERCIALISATION LOT 19



# LEGENDE Accès aux Lots en enrobés, emplacement fixe conformément au permis d'aménager. Limite de Lot Regard de branchements d'assainissement Eaux Pluviales Regard de branchements d'assainissement Eaux Usées Compteur Electrique Compteur d'Eau Regard Télécom

Zone de retrait des constructions

Règlement du présent dossier

Règlement du présent dossier

**≠**4.00**→** 

**18.00** 

CADASTRE:

**SUPERFICIE:** 

Distance de retrait de 4 m des constructions par rapport à

l'alignement des voies interne du lotissement. Voir Article du

Distance de retrait de 18 m minimum des constructions par

rapport à l'axe de la RD23 E3 et de la RD 251. Voir Article du

### NOTA:

Cotes et surface ne seront définitives qu'après bornage.

Le positionnement au sol des équipements n'est donné qu'à titre indicatif dont les accessoires de réseaux.

L'implantation définitive de ces équipements sera définitive lors de l'établissement des plans de récolement des viabilités.

Dossier 19296 / Plan établi le 02/12/2024, avant travaux de bornage et de viabilisation des lots.



S.E.L.A.R.L de Géomètres Experts 25, Cours Georges Clémenceau 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC Tél: 05.57.94.03.44 ogeosaintandre@geometre-expert.fr



M. BERTRAND Julien 3, Rue Castillon 33110 LE BOUSCAT

_ d _	Distance de retrait des constructions par rapport aux limites séparatives. d=0 ou d=4.00m (hors piscines) Voir Article du Règlement du présent dossier.
⊬6.00 → Minimum	Distance de retrait minimum imposée des constructions par rapport aux limites séparatives. Voir Article du Voir Article du Règlement du présent dossier.
	Talus existant
ZONE PLU:	AUh

Section: AD 655p et 705p

747 m<sup>2</sup>